CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E186326** **VALABLE JUSQU'AU** **29/08/2027**

ÉDITÉ LE 28/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 10/10/2000

Forme juridique : SARL

Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DUNKERQUE
Siret : 433 410 446 00036
Code NACE : 4399C
Numéro caisse de congés payés : 3043223
Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000021175886904

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000021175886904

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Raison sociale : E G BAT LITTORAL

7 RUE LOUIS ARMAND
ZA DU TONKIN
59210 COUDEKERQUE-BRANCHE

Téléphone : 03 28 68 15 68 **Fax :**
Portable : 0610353005
Responsabilité légale :
ROSIEUW DEBORA BERNADETTE CLARA GÉRANT

Site Internet :

E-mail : egbatlittoral@orange.fr

Effectif moyen : 3 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 239 057 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
7122	Isolation thermique par l'intérieur	3	27/08/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

28/07/2026 08:59

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.